



---

# Conditions de formation

## Organisation

Les stages de formation sont organisés par l'INSERR soit sur site, à NEVERS, soit de manière déconcentrée selon la localisation des demandes.

Les stages organisés sur le site de NEVERS proposeront, selon disponibilité, une option d'hébergement et de restauration dans les locaux (voir fiche détaillée du stage pour les modalités).

L'INSERR se réserve le droit d'annuler une session si le minimum de stagiaires de la formation concernée n'était pas atteint. Les demandeurs seront alors informés de cette annulation au moins 10 jours ouvrables avant la date de début de formation.

## Financement

Le coût du stage est à la charge du stagiaire. Une convention individuelle de formation sera établie, afin de faciliter une demande de prise en charge financière de tout ou partie du stage. En cas d'annulation du stage du fait de l'INSERR, l'acompte est restitué au stagiaire. En cas d'absence du stagiaire (hormis cas de force majeure) non déclarée auprès du département formations de l'INSERR, l'acompte sera encaissé.

## Conditions de prise en charge des stages

L'INSERR, organisme agréé de formation professionnel, dispose du numéro d'existence suivant : 26.58.P.0016.58

A ce titre, et selon le régime des diverses formations, vous pouvez peut-être bénéficier d'une prise en charge financière de tout ou partie du coût de votre formation.

Pour toute prise en charge totale ou partielle, vous pouvez vous adresser au département formation de l'INSERR qui délivrera les documents à transmettre à l'organisme qui prendra en charge votre formation.

**IMPORTANT** : cette demande doit souvent être effectuée avant la date de début de la formation.

## **Conditions générales de vente**

---